

# Prévenir et combattre la violence contre les enfants, les jeunes, les femmes <sup>[1]</sup>

- Description
- Liens
- Documentation

<b><i>Nom du projet</i></b>
Prévenir et combattre la violence contre les enfants, les jeunes, les femmes et protéger les victimes et les groupes à risque
<b><i>Programme(s) – Action(s)</i></b>
DAPHNEE III
<b><i>Domaine d'activité</i></b>
Droits fondamentaux

## **Description**

### **• Objectifs**

Le programme Daphné III a pour objet de contribuer à la protection des enfants, des jeunes et des femmes contre toutes les formes de violence et de parvenir à un niveau élevé de protection de la santé, de bien-être et de cohésion sociale.

Le programme est ouvert aux organisations et institutions publiques ou privées s'employant à prévenir et à combattre la violence envers les enfants, les jeunes et les femmes. Il s'agit également de soutenir des projets visant notamment à assurer une protection contre une telle violence, à venir en aide aux victimes, à mettre en œuvre des mesures ciblées visant à promouvoir le rejet de cette violence, ou à favoriser un changement d'attitude et de comportement envers les groupes vulnérables et les victimes de la violence.

Les propositions à remettre dans ce cadre doivent se baser sur les priorités annuelles 2013 qui peuvent être relevées comme ci-dessous:

- Soutien aux victimes de violence
- Violence liée aux pratiques néfastes (ex: mutilation génitale des femmes, mariage forcé, ....)
- Enfants comme victime et/ou témoins de violence dans de relations proches ou intimes
- Interventions pour les auteurs et mesures de protection des victimes
- Prévention de la violence contre les enfants, les jeunes et les femmes au travers de projets visant le changement de comportement et d'attitude dans un contexte de sexualisation
- Sensibilisation de la violence contre les femmes

### **• Candidats éligibles**

Les candidats doivent être des organisations ou institutions constituées légalement (ONG, autorités locales ou régionales, universités et centre sde recherche). Ils doivent être sans but de lucre.

## **Partenariat**

Le projet doit avoir une dimension transnationale et doit être soumis via un partenariat d'au moins 2 organisations venant de 2 Etats membres différents.

## **Financement**

- **Budget maximum:**

La subvention demandée doit être au minimum de 75.0000 EUR. Il n'y a pas de limite maximum (le budget total est de 11.404.000 EUR).

- **Cofinancement:**

Le financement de l'Union ne dépassera pas 80 % du total des coûts éligibles de l'action. Les membres du groupement doivent garantir le co-financement en liquidités des 20 % restants. Les contributions en nature ne sont pas acceptées à titre de cofinancement.

## **Durée**

La durée prévue du projet ne devra pas excéder 24 mois.

## **Date(s) d'échéance**

30 octobre 2013

## **Documents**

- Texte de l'appel à projet:

[http://ec.europa.eu/justice/newsroom/files/call\\_2013\\_dap\\_ag\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/justice/newsroom/files/call_2013_dap_ag_en.pdf) [2]

Texte du programme: [http://ec.europa.eu/justice/grants/programmes/daphne/index\\_en.ht](http://ec.europa.eu/justice/grants/programmes/daphne/index_en.ht)  
[3]

## **Contacts**

- Plan du site
- Mentions légales



---

**URL source:**<http://www.aides-entreprise-sociale.be/prevenir-et-combattre-la-violence-contre-les-enfants-les-jeunes-les-femmes>

**Liens**

- [1] <http://www.aides-entreprise-sociale.be/prevenir-et-combattre-la-violence-contre-les-enfants-les-jeunes-les-femmes> [2] [http://ec.europa.eu/justice/newsroom/files/call\\_2013\\_dap\\_ag\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/justice/newsroom/files/call_2013_dap_ag_en.pdf)  
[3] [http://ec.europa.eu/justice/grants/programmes/daphne/index\\_en.ht](http://ec.europa.eu/justice/grants/programmes/daphne/index_en.ht)